

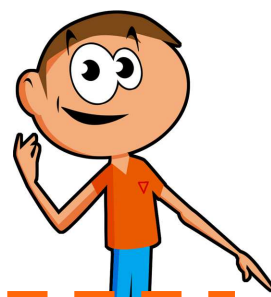
août 2020

Ensemble

pépettes en vue...



Recensement de la population...



Chers collègues,
nous espérons que vos vacances vous ont permis de déconnecter malgré la crise Covid-19 ainsi que la canicule qui sévit toujours en ce moment. Nous serons tous de retour dès septembre pour une rentrée active ! Pour celles et ceux désireux de renflouer leur nourrain après leurs congés d'été, nous vous rappelons qu'il est possible de participer au

recensement de la population moyennant rémunération*

Cette opération utile à l'intérêt général vous permettra, peut-être, de préparer vos prochains congés !!!...

Nous vous souhaitons une excellente reprise !

**montant non encore précisé. La rémunération de l'agent recenseur sera déterminée par le coordonnateur communal, dès la fin des opérations de collecte, en fonction du nombre de questionnaires validés, du secteur de collecte et de la qualité du travail.*

Recensement de la population - Appel à candidature. Note 20/20

La campagne de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 27 février prochains. Pour effectuer les enquêtes de recensement, la Ville de Marseille lance un appel à candidature.

La fiche de candidature signée par le candidat et visée (avis favorable) avant le **30 octobre 2020** à la **Direction de la Fiscalité Locale et du Recensement, 1 rue Nau 13006 Marseille**



ensemblecftccgc.free.fr

VILLE DE



MARSEILLE

www.marseille.fr

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT DES SERVICES

Le 31 juillet 2020

NOTE DE SERVICE N° 20-20

Objet : Recensement de la population 2021 – Appel à candidatures des agents de la Direction Générale Adjointe Éducation Enfance Social.

L'opération « collecte du recensement de la population 2021 » se déroulera du 21 janvier au 27 février prochains. Pour effectuer les enquêtes de recensement, la Ville de Marseille lance un appel à candidatures auprès du personnel municipal titulaire et non titulaire (à l'exclusion des vacataires et des contrats de droit privé).

Dans le cadre de la mission de recensement, les agents municipaux retenus travailleront sous l'autorité du coordonnateur communal et l'encadrement sera assuré par les contrôleurs communaux de la Direction de la Fiscalité Locale et du Recensement.

À partir du 4 janvier, l'agent recenseur recevra, sur son temps de travail, une formation obligatoire de deux demi-journées (une demi-journée pour les agents recenseurs ayant déjà réalisé le recensement). Pour les agents qui ne peuvent pas être libérés sur leur temps de travail, des sessions de rattrapage seront planifiées les mercredis qui précèdent le début de la collecte. Une liste d'adresses d'environ deux cents logements à enquêter lui sera confiée (de cent à cent cinquante logements pour les nouvelles recrues). Il réalisera une tournée de reconnaissance (pour vérification des adresses et du nombre de logements).

Du jeudi 21 janvier au samedi 27 février, l'agent recenseur se rendra au domicile des personnes à recenser afin de leur proposer les codes internet pour répondre à l'enquête sur le site www.le-recensement-et-moi.fr ; le cas échéant, il leur remettra les questionnaires papier et leur fixera un rendez-vous pour les récupérer. Il tiendra à jour le carnet de tournée et complètera la numérotation des documents. Du 4 janvier au 5 mars, l'agent devra se rendre une fois par semaine dans les Centres de Recensement de la Population pour déposer les documents récoltés et faire le point avec les contrôleurs communaux ou le superviseur Insee. Afin de ne pas pénaliser les agents désireux de participer au recensement, tout en conciliant les spécificités et les nécessités de service, cette rencontre hebdomadaire pourra avoir lieu le mercredi ou en dehors des heures de service. Tournée de reconnaissance et collecte s'effectueront hors des heures de service, le soir, le samedi...

Par sa candidature, l'agent s'engage à être disponible sur la totalité de la durée de l'opération, du 4 janvier au 5 mars, formations comprises. Celui qui n'accomplirait pas l'intégralité des enquêtes de sa liste d'adresses ne pourrait être rémunéré même partiellement, sauf cas de force majeure justifié et sous réserve de l'accord du coordonnateur communal. Si, pendant cette période, l'agent se retrouvait en arrêt de travail (maladie, accident du travail...), il devrait en informer immédiatement le coordonnateur communal.

La rémunération de l'agent recenseur sera déterminée par le coordonnateur communal, dès la fin des opérations de collecte, **en fonction du nombre de questionnaires validés, du secteur de collecte et de la qualité du travail**. Elle sera versée sur la paye du mois d'avril.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre d'aptitudes et qualités : capacité relationnelle, méthode et moralité. L'agent recenseur devra aussi faire preuve de ténacité pour rencontrer toutes les personnes qu'il doit recenser. Il est soumis à un impératif de confidentialité sous peine de sanctions pénales.

La fiche de candidature signée par le candidat et visée (avis favorable) par le Responsable du Service d'origine (+ photo d'identité obligatoire) devra parvenir avant le **30 octobre 2020** à la :

DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT

1, rue Nau 13006 MARSEILLE

Je vous rappelle l'intérêt de la bonne réalisation de cette opération et **demande** aux Responsables de Service de faciliter la participation des agents intéressés.


Jean-Pierre CHANAT

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Cadre réservé DFLR
Nom du contrôleur communal/arrondissement :

joindre
1 photo d'identité
(obligatoire)

Fiche candidature agent recenseur / DGAEES

(vacataires et contrats de droit privé ne peuvent pas candidater/ cf. note de service DGAS recensement 2021)

M Mme

nom / nom de naissance prénom

nom d'usage (épouse)

date/lieu naissance (jj/mm/aa) à

domicile

diplôme/niveau d'étude

grade fonction

identifiant

service / division
adresse complète

bureau @ bureau @marseille.fr

portable @ domicile

domicile

J'accepte de recevoir sur mon portable les SMS Insee
pour les réponses internet (gratuit) oui non

formation le mercredi uniquement

arrondissements souhaités
dans ordre de préférence

véhicule à votre disposition ? oui non

avez-vous déjà effectué le recensement ? oui non

si oui, en quelle(s) année(s)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des
engagements contenus dans la note de service DGAS
recensement de la population 2021.

date/signature du candidat

Avis favorable

Responsable du service ou de la division de l'agent
conformément à la note de service DGAS recensement de la population 2021)

date/signature/cachet